

**GUIDE PRATIQUE
2022**

NOUS, SENIORS

bien vivre dans ma commune

commune de
**Schweighouse-
sur-Moder**



Les membres du Centre Communal d'Action Sociale sont à votre écoute



Debouts de gauche à droite : Sandra SEEL, Aurélie KREUTZBERGER, Richard ZENSS, Denise HINZELIN, Marlène SCHAFFNER, Marie-Odile KASPAR, Jean-Georges OTT.
Assis de gauche à droite : Christiane ACKER, Elisabeth HEINRICH, Elodie JAUTZY-RUSSELL, Astride ROCHER, Marie-Thérèse KLEIN.

Si vous souhaitez contacter un élu,
n'hésitez pas à joindre la Mairie au 03 88 07 22 50
ou par mail : info@mairie-schweighouse.fr

éditorial

Mesdames, Messieurs,

Au sein de la Commune de Schweighouse-sur-Moder, les plus de 60 ans représentent 37 % de la population totale.

Les seniors ont une place importante dans notre société et notre Commune porte une attention toute particulière à la place et aux besoins propres de ce public.

Ce guide a été réalisé avec beaucoup d'intérêt, afin de répondre aux interrogations concernant les différents domaines de la vie quotidienne.

L'objectif est de favoriser au maximum le maintien à domicile et permettre l'épanouissement des seniors au quotidien.

Il s'agit donc de mieux faire connaître l'offre existante et actualisée à notre population.

Nous espérons que cet outil utile vous apportera entière satisfaction et répondra au mieux à vos attentes.

Je remercie l'ensemble des membres du Centre Communal d'Action Sociale pour leur collaboration à la réalisation de ce Guide Pratique.

Je vous souhaite à tous une très bonne lecture.

Elodie JAUTZY-RUSSELL
Adjointe aux Affaires Sociales

son sommaire

I • S'INFORMER

VOS INTERLOCUTEURS

- Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune
- La Collectivité Européenne d'Alsace (UTAMS, ESPAS, MAIA, MDPH)

II • CONNAÎTRE SES DROITS

1. LES RESSOURCES

- Les Caisses de Retraite (CARSAT, MSA)
- Les Caisses de Retraite Complémentaire
- L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)
- Le Prélèvement à la Source
- La pension de réversion pour la personne veuve
- La pension d'invalidité pour la personne veuve

2. LES INFORMATIONS JURIDIQUES

- Les avocats (permanences gratuites)
- L'aide juridictionnelle
- Les associations de défense des consommateurs et des familles
- Les mesures de protection
- La maltraitance

3. LE DÉCÈS

III • PRÉSERVER SA BONNE SANTÉ

1. LA PROTECTION SOCIALE

- L'Assurance Maladie
- La Complémentaire Santé Solidaire

2. LA PRÉVENTION

- Bilan de santé MGEN
- Prévenir les chutes
- Prévenir le vieillissement / Association Atout Age Alsace
- Se vacciner contre la grippe
- Plan canicule
- Plan Grand Froid

3. SE SOIGNER À DOMICILE

4. L'HOSPITALISATION À DOMICILE

5. LES ÉQUIPES MOBILES

6. LE SOUTIEN AUX FAMILLES

IV • VIVRE À DOMICILE

1. LES SERVICES D'AIDES À DOMICILE

- Aides à domicile
- La téléassistance
- Le portage des repas

2. L'ADAPTATION DU LOGEMENT

- Aides de l'ANAH
- Aides des collectivités

3. LES AIDES FINANCIÈRES

- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et l'aide Bien Vieillir de la Caisse de Retraite
- Aide sociale à domicile
- Allocation Logement
- Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

4. LES AIDES EN NATURE

- L'épicerie solidaire La Bou'sol

V • CHANGER DE LIEU DE VIE

1. LA RÉSIDENCE SENIORS

2. L'ACCUEIL DE JOUR

3. L'EHPAD

VI • SE DÉPLACER

- RITMO
- Service FLUO Grand Est
- Le train via la SNCF
- Le taxi

VII • SE DIVERTIR

- La Bibliothèque
- La K'Artonnerie
- Le Centre Culturel et Sportif Robert Kaeufling
- Associations destinées aux Seniors
- Les piscines
- Les marchés





S'informer

VOS INTERLOCUTEURS

• Votre Mairie et son **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Schweighouse-sur-Moder est missionné pour mettre en œuvre l'action sociale de la Commune, notamment en faveur des personnes âgées les plus fragiles.

Pour prendre contact avec le CCAS :

- par courrier : 29 rue du Général de Gaulle
67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
- par téléphone : 03 88 07 22 50
- par courriel : info@mairie-schweighouse.fr

• La **Collectivité Européenne d'Alsace** (anciennement Conseil Départemental du Bas-Rhin)



Il s'agit de l'interlocuteur privilégié en matière de soutien et de conseils aux personnes âgées.

▷ **L'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale (UTAMS)**

Le service social de proximité est le point d'entrée principal pour la mise en œuvre des dispositifs d'aide et de soutien aux personnes âgées. Il accueille, accompagne, suit et oriente les personnes âgées et leurs familles.

Pour rencontrer un travailleur social en cas de difficultés :

UTAMS NORD
11 Boulevard de l'Europe
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 68 33 88 30

Centre Médico-Social
55 Route d'Ohlungen
67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
Tél. : 03 68 33 88 30

▷ **L'ESPAS (ESpace d'Accueil Seniors)**

Lieu d'accueil, d'information, de coordination, de veille gérontologique et de ressources pour les personnes âgées, les aidants familiaux et les professionnels.

ESPAS
3 rue des Sœurs
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 68 33 83 79



▷ **La Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aides et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA)**

LA MAIA facilite l'orientation et l'accompagnement des personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie quel que soit la nature de ses besoins.

C'est un dispositif de proximité organisé qui simplifie le parcours des personnes et de leurs aidants sur le territoire. Des professionnels spécialisés mettent en œuvre un accompagnement renforcé pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie.

MAIA Haguenau-Wissembourg
3 rue des Sœurs
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 69 33 24 45

▷ **La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

Elle a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil aux personnes handicapées et leurs familles. Elle évalue les besoins de la personne handicapée pour une éventuelle attribution de droits.



MDPH
6 A rue du Verdon
67100 STRASBOURG
Tél. : 0 800 74 79 00 / 03 69 49 39 00
Courriel : accueil.mdp@alsace.eu



Connaître ses droits

1. LES RESSOURCES

• Les Caisses de Retraite (CARSAT, MSA)

Les Caisses de Retraite vous accompagnent dans les démarches administratives lors de votre départ à la retraite, vous aident à faire valoir vos droits et à évaluer le montant de votre retraite. Il existe une grande diversité de régimes selon les groupes professionnels.

La retraite de base est complétée par une retraite complémentaire, différente de celle accordée par la Sécurité Sociale.

En cas de décès de l'assuré, une pension de réversion peut être versée au conjoint survivant sous conditions de ressources.

Pour plus de renseignements :
www.info-retraite.fr

Les Caisses de Retraite financent également des prestations d'action sociale (aide-ménagère, garde à domicile, adaptation de l'habitation, hébergement temporaire, secours divers, etc...). Ces aides sont versées sous condition de ressources. Pour connaître les conditions d'attribution, contactez directement votre caisse de retraite.

Régime Général :

CARSAT ALSACE MOSELLE
(anciennement CRAV)
36 rue du Doubs
67100 STRASBOURG
Tél. : 3960 OU 09 71 10 39 60
(d'une box ou d'un mobile)
www.lassuranceretraite.fr

Régime Agricole :

Mutualité Sociale Agricole (MSA)
9 rue de Guebwiller
68000 COLMAR
Tél. : 03 89 20 78 68
www.msa-alsace.fr

• Les Caisses de Retraite Complémentaire

Le CICAS (Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale des régimes de retraite) informe, oriente et accompagne les futurs retraités sur leurs droits à la retraite complémentaire. Il instruit les demandes de retraite complémentaire. Il mène aussi une action sociale pour vous favoriser le bien vivre en tant que retraité.

CICAS DU BAS-RHIN
12 rue du Rhône
67100 STRASBOURG
Tél. : 0 820 20 01 89

Les différents régimes complémentaires :

- AGIRC-ARRCO

Association pour les Régimes de Retraite Complémentaire des salariés : pour les salariés du privé

- IRCANTEC

Institution de Retraite Complémentaire des Agents non Titulaire de l'État et des Collectivités Publiques : pour les salariés du secteur public

• L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)

L'ASPA qui remplace le minimum vieillesse est une allocation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources et vivant en France. Elle est versée par votre caisse de retraite. Son attribution dépend de conditions de ressources et de votre situation familiale (vie de couple ou non).

Attention : en cas de décès, les sommes versées au titre de l'ASPA sont récupérables sur succession si l'actif net de la succession dépasse un certain montant.

• Le Prélèvement à la Source

Pour tout renseignement :

Centre des Finances Publiques
2 rue du Clabaud
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 53 26 26



• La pension de réversion pour la personne veuve

La pension de réversion correspond à une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé (salarié ou fonctionnaire).

Le versement est réalisé à l'époux (et/ou ex-époux) survivant, et aux orphelins (si le défunt était fonctionnaire) sous certaines conditions.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre Caisse de Retraite.

• La pension d'invalidité pour la personne veuve

Lors du décès de votre époux ou épouse, vous pouvez obtenir une pension d'invalidité versée par la Sécurité Sociale si vous êtes invalide et âgé(e) de moins de 55 ans.

Le montant de cette allocation varie en fonction du montant de la pension du défunt.

Renseignements auprès de :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
17 rue du Maréchal Joffre
67500 HAGUENAU
Tél. : 36 46

2. LES INFORMATIONS JURIDIQUES

• Les avocats (permanences gratuites)

Permanences gratuites le 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 9h à 12h à la Mairie de HAGUENAU
Prendre rendez-vous à la Mairie de HAGUENAU : 03 88 90 68 06

• L'aide juridictionnelle

Il s'agit d'une prise en charge totale ou partielle apportée par l'État des honoraires et frais de justice. Cette aide est destinée aux personnes dont les revenus sont insuffisants pour accéder à la Justice.

Ce dossier peut être retiré au Tribunal de Proximité de HAGUENAU, auprès d'un avocat ou en ligne sur le site :

www.service-public.fr
(Formulaire Cerfa 16146*03 et Notice Cerfa 52347*03)

• Les associations de défense des consommateurs et des familles

UFC-Que Choisir du Bas-Rhin
Défense des droits des consommateurs, conseils et assistance juridique, informations.
Permanences téléphoniques les lundis, mardis et jeudis de 10h à 12h et de 14h à 16h
Tél. : 03 88 37 31 26

• Les mesures de protection

▷ Juridiques

La maladie, le handicap, l'accident, l'avancée dans la vie peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre incapable de défendre ses intérêts personnels. Pour protéger cette personne, vous pouvez demander une protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle).

Le Juge des Contentieux de la Protection (ancien Juge des Tutelles) se prononce après examen d'un certificat médical établi par un médecin agréé par le Procureur de la République (liste disponible au Tribunal de Proximité de HAGUENAU) et après avoir rencontré la personne concernée et ses proches.

Pour plus de renseignements :

Tribunal de Proximité de HAGUENAU
41 rue de la Redoute
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 69 16 50 00

▷ Administratives et judiciaires

Ces mesures d'accompagnement sont destinées à aider les personnes qui ont des difficultés sociales et financières, mais qui n'ont pas d'altération des facultés. Il s'agit de la MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée) et de la MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire) qui elle est prononcée par le Procureur de la République. Pour bénéficier de ces mesures, les personnes doivent toucher des prestations sociales (Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Logement...) et ne pas réussir à les utiliser à bon escient.

Pour plus de renseignements :

Collectivité Européenne d'Alsace
UTAMS Nord
Tél. : 03 68 33 88 30



▷ Le mandat de protection future

Cette mesure vise à désigner à l'avance une (ou plusieurs) personnes pour représenter l'auteur qui établit cette demande. L'objectif étant d'anticiper une éventuelle perte de capacité physique ou mentale, qui se traduirait par une mise sous tutelle ou curatelle. La personne désignée pourra alors protéger les intérêts personnels et/ou patrimoniaux de l'auteur de la demande.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à un avocat ou un notaire.

• La maltraitance

La maltraitance de la personne âgée peut se traduire sous différentes formes de violences :

- physiques (coups, blessures...),
- morales et psychologiques (injures, violation de la vie privée, chantage...),
- médicamenteuses (absence de traitement adapté...),
- financières (vol, extorsion, héritage forcé...),
- négligences (absence d'aide à l'alimentation...).

Toute personne victime de maltraitance (ou tout témoin d'une situation de maltraitance) peut contacter le numéro national :

« Brisons le silence » au 3977



3. LE DÉCÈS

Lors du décès d'un proche, voici les formalités à accomplir. Si le décès a eu lieu dans une structure médicale ou sociale (hôpital, clinique, EHPAD), c'est l'établissement qui se charge de l'ensemble des formalités.

Dans les heures suivant le décès :

Formalités	Comment ?
Faire constater le décès et obtenir un certificat de décès	Auprès d'un médecin ou de l'hôpital
Déclarer le décès et obtenir un acte de décès	À la Mairie du lieu de décès
Contactar les pompes funèbres pour être guidé dans les démarches	Vérifier si le défunt avait pris des dispositions

Dans les 24 heures à 6 jours suivant le décès :

Formalités	Comment ?
Organiser les obsèques	Auprès des pompes funèbres
Contactar la banque et les compagnies d'assurances (assurance décès, assurance vie)	Rechercher dans les papiers du défunt un éventuel certificat d'adhésion
Informar les organismes principaux du décès	Transmettre un acte de décès par courrier à la CAF, CPAM, mutuelle, Caisses de Retraite, bailleur...
Déclarer le décès auprès d'un notaire	Notaire du défunt ou à défaut libre choix

Dans les jours et les mois suivant le décès :

Formalités	Comment ?
Obtenir un acte notarié	Notaire du défunt ou à défaut libre choix
Si le défunt avait un véhicule à son nom : établir un nouveau certificat d'immatriculation	À la Préfecture
Informar les différents fournisseurs (téléphonie, eau, électricité)	Rechercher dans les papiers du défunt et transmettre un acte de décès
Selon le cas, accomplir les formalités fiscales pour percevoir les capitaux décès issus de contrats d'assurances vie	Auprès du Centre des Finances Publiques

Dans les 6 mois suivant le décès :

Formalités	Comment ?
Déclencher le règlement de la succession et vérifier s'il existe un testament	Notaire du défunt ou à défaut libre choix
Faire la déclaration de succession et s'acquitter des droits de succession	Auprès du Centre des Finances Publiques
Déclarer les revenus du défunt	Auprès du Centre des Finances Publiques



Préserver sa bonne santé

1. LA PROTECTION SOCIALE

• L'Assurance Maladie

L'Assurance Maladie couvre les dépenses de santé, et pour les salariés en maladie, les pertes de salaire à travers le versement d'indemnités journalières.

Retrouvez l'Assurance Maladie en ligne : www.ameli.fr

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
17 rue du Maréchal Joffre
67500 HAGUENAU
Tél. : 36 46



• La Complémentaire Santé Solidaire (CSS)

La CSS est une aide pour payer vos dépenses de santé si vous avez de modestes ressources. Avec la CSS, vous ne payez pas le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital ou vos médicaments.

En fonction de votre situation vous avez droit à la CSS sans participation financière ou avec une minime participation en fonction de l'âge des personnes du foyer.

Pour obtenir la CSS, vous devez remplir et envoyer à votre Assurance Maladie le formulaire S3711, téléchargeable sur le site : www.ameli.fr ou vous adresser directement à la CPAM du Bas-Rhin.

La CSS est valable 1 an et la demande doit être renouvelée chaque année.



2. LA PRÉVENTION

Prévenir la perte d'autonomie est aujourd'hui un enjeu capital de notre société. Il existe un ensemble de démarches préventives qui permettent de retarder la perte d'autonomie.

▷ Bilan de santé MGEN

Une fois par an, vous pouvez bénéficier d'un bilan de santé gratuit (pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais de votre part).

Ce bilan de santé permet d'évaluer l'état de santé de la personne, de détecter d'éventuelles pathologies ou affections latentes, afin de proposer une prise en charge précoce du patient.

Prenez rendez-vous avec :

Le Centre d'Examen de Santé au
03 88 21 14 68 (préciser RDV sur Haguenau)

Adresse du Centre :
Résidence AMITEL/Alter
et Toit Eco-quartier Thurot
25 rue de la Redoute
67500 HAGUENAU



L'essentiel & plus encore

▷ Prévenir le vieillissement / Association Atout Age Alsace

L'association Atout Age Alsace, qui regroupe les Caisses de Retraite (CARSAT, MSA) organise des ateliers, conférences et activités pour rester en forme et prévenir la perte d'autonomie dans tous les domaines liés au « Bien vieillir » : mémoire, nutrition, sommeil, conduite routière, activités physiques adaptées, initiation aux nouvelles technologies...



Pour plus de renseignements :
Atout Age Alsace
9 rue de Guebwiller
68000 COLMAR
Tél. : 03 89 20 79 43

▷ Prévenir les chutes

Divers facteurs sont souvent à l'origine de la chute. Parmi eux, un aménagement inadéquat de l'habitat peut jouer un rôle important. 5 points de vigilance pour éviter les risques de chute :

- présence d'obstacles dans lieux de passage (objets, fils électriques...)
- glissade sur des éléments du sol inadaptés (tapis...)
- mauvais éclairage
- rangements peu accessibles
- absence d'éléments facilitant l'équilibre (main courante...).

Vous pouvez aussi consulter le guide réalisé par les Caisses de Retraite et Santé Publique France sur le site : www.pourbienvieillir.fr

Vous trouverez également l'ensemble des activités organisées dans la Commune et dans les communes voisines sur le même site : www.pourbienvieillir.fr/trouver-un-atelier

▷ Se vacciner contre la grippe

La grippe peut dans certains cas avoir d'importantes conséquences chez une personne âgée. Aussi, la vaccination tous les ans contre la grippe est fortement recommandée pour toute personne de 65 ans et plus. N'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant ou votre pharmacien.

▷ Plan canicule

La Commune de Schweighouse-sur-Moder a mis en place un dispositif spécifique en faveur des personnes vulnérables en cas de canicule. Ce dispositif permet de recenser les personnes fragiles et/ou isolées et mettre en œuvre un plan d'aide et d'intervention dans les meilleurs délais en cas de déclenchement par la Préfecture du plan canicule.

Vous pouvez à tout moment vous inscrire ou demander votre radiation du registre en contactant le CCAS de la Commune au 03 88 07 22 50

Quelques conseils en cas de fortes chaleurs :

- La journée, laissez vos volets, rideaux et fenêtres fermés
- Pensez à aérer votre domicile la nuit
- Utilisez un ventilateur ou climatiseur si vous en disposez
- Buvez au moins 1,5 L d'eau par jour
- Privilégiez les aliments riches en eau (fruits, légumes, sorbets, laitages...)
- Ne sortez pas aux heures chaudes
- Si vous devez sortir, munissez-vous d'un chapeau et de vêtements légers
- Rendez-vous dans des lieux frais et climatisés (magasins, cinémas, églises)

▷ Plan Grand Froid

Tout comme le plan canicule, le CCAS a mis en place un dispositif en faveur des personnes vulnérables en cas de grand froid. Ce plan ministériel a pour objectif de lutter contre les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales.

Vous pouvez à tout moment vous inscrire ou demander votre radiation du registre en contactant le CCAS de la Commune au 03 88 07 22 50

Quelques conseils en cas de grand froid :

- Évitez de sortir aux heures les plus froides (tôt le matin et tard le soir)
- Restez chez vous en cas de neige ou de verglas pour éviter des chutes
- Si vous devez sortir, munissez-vous d'habits bien chauds et couvrez-vous la tête et les extrémités
- Mangez et buvez normalement
- Vérifiez le bon fonctionnement des appareils de chauffage et des bouches d'aération
- Chauffer votre logement sans surchauffer
- Donnez des nouvelles à votre entourage

3. SE SOIGNER À DOMICILE

De nombreux soins à domicile peuvent être réalisés par divers professionnels de santé intervenant sur une prescription médicale.

▷ MÉDECINS

Dr Pascal CLEMENTZ

16 rue du Moulin

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 03 88 52 27 10

Dr André MISCHÉL

12 rue Georges Wodli

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 03 88 72 60 58

Dr Françoise WALTER-MEYER

et Dr Danièle WOLFF

60 Route d'Ohlungen

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 03 88 72 76 26

(ne prennent plus de nouveaux patients)

▷ INFIRMIÈRES LIBÉRALES

*Élisabeth HEINRICH / Noémie FERBACH /
Frédérique MILDENBERGER / Odile OTT*

12 rue des Juifs

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 03 88 06 26 09 ou 06 89 07 11 24

*Catherine LARRIVE / Anne KLIEBER /
Caroline JEANDEMETZ*

60 B Route d'Ohlungen

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 06 37 95 29 38

Stéphanie MICHEL

16 rue du Moulin

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 06 28 28 62 58

Catherine KRUGER / Isabelle FAULLIMMEL

55 rue du Général de Gaulle

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 03 88 72 68 58

▷ CENTRE DE SOINS

Centre de soins infirmiers

1 Place du Maire Wendling

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 03 88 72 67 90

▷ OSTÉOPATHES

Jean Marc WENDLING et Thibault BERGMANN

4 rue des Charpentiers

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 03 88 73 17 51

▷ PÉDICURE-PODOLOGUE

Edouard BADINA

21 rue du Moulin

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 03 88 72 06 79

▷ DIÉTÉTICIENNE

Claudia ADAM

55 rue du Général de Gaulle

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 06 46 32 31 85

▷ KINÉSITHÉRAPEUTES

*Charlène BRUCKER-ADAM / Perrine KLEE /
Laurianne CRON*

8 rue de l'École

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 03 88 05 80 18

Benjamin MUCK / Charline WOLFF

59 Route d'Ohlungen

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 03 88 72 07 02

Courriel : benjamin.muck@hotmail.fr

*Aurélien WILD / Julien FRANGARD /
Madeline STROHL / Marion LIENHARDT*

2 A rue de la Cenpa

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 03 88 86 79 77

Cabinet Eléna ZAMFIR

5 A Route de Strasbourg

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 03 88 72 65 26

▷ PHARMACIE

Pharmacie KARCHER

39 rue du Général de Gaulle

67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Tél. : 03 88 72 76 30



▷ LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS

Centre Hospitalier de HAGUENAU
64 Avenue du Professeur René Leriche
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 06 33 33

Clinique Saint-François
1 rue Colomé
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 90 70 70

Clinique Sainte Odile / ELSAN
6 rue des Prémontrés
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 63 48 48

▷ AMBULANCES

Ambulances Greiner
8 rue du Colonel Klipfel
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 93 93 93

Ambulances de la Moder
96 A Route de Marienthal
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 93 22 22

Ambulances Saint Sauveur
17 rue du Moulin Neuf
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 73 01 02

Ambulances VSL Roland
96 A Route de Marienthal
67500 Haguenau
Tél. : 03 88 93 32 92

4. L'HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

L'HAD est une forme d'hospitalisation qui permet d'assurer au domicile du patient certains soins médicaux et paramédicaux importants. Elle garantit la continuité des soins et permet donc d'éviter une hospitalisation en établissement ou de la raccourcir.

Elle permet aussi la coordination de plusieurs types de personnels soignants et à assurer une présence continue de soignants.

L'HAD est réalisée pour une période déterminée mais peut être renouvelée en fonction de l'évolution de l'état de santé.

Clinique Saint François
HAD Hospitalisation À Domicile Nord Alsace
33 A rue des Aviateurs
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 90 71 71



5. LES ÉQUIPES MOBILES

Centre Hospitalier Départemental
de HAGUENAU
Unité Mobile de Gériatrie
64 Avenue du Professeur Leriche
67500 HAGUENAU
Tél. 03 88 06 33 02

L'Unité Mobile de Gériatrie effectue une évaluation gériatrique globale pour les personnes âgées fragilisées. Elle accompagne la personne âgée en favorisant la meilleure prise en charge possible dans l'objectif d'un maintien à domicile.

Centre Hospitalier Départemental
de BISCHWILLER
Équipe Mobile de Soins Palliatifs Gériatriques
17 rue de Strasbourg
67240 BISCHWILLER
Tél. : 03 88 80 22 22

L'Équipe Mobile de Soins Palliatifs Gériatriques est composée de professionnels qui interviennent auprès de personnes âgées nécessitant des soins palliatifs à domicile, dans les institutions d'hébergement ou au sein même de l'hôpital.

6. LE SOUTIEN AUX FAMILLES

Lorsqu'une personne âgée fait le choix de se maintenir et vivre à son domicile, c'est très souvent parce qu'elle est entourée de proches qui contribuent largement à sa prise en charge. La disponibilité et l'implication de cet entourage sont essentielles pour garantir un maintien à domicile de qualité. Afin d'apporter le soutien nécessaire aux familles, de nombreuses initiatives ont été développées.

▷ Les actions d'aides aux aidants

Sous forme de formations (bons gestes, confort et sécurité, compréhension de la perte d'autonomie...) et de groupes de parole, ces actions sont destinées aux familles et proches

afin de les accompagner dans l'aide quotidienne qu'ils apportent à leurs aînés. Ces séances sont animées par des professionnels.

L'ESPAS (ESpace d'Accueil Seniors)
Collectivité Européenne d'Alsace
3 rue des Sœurs
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 68 33 83 79



Service social de la CPAM
17 rue du Maréchal Joffre
67500 HAGUENAU
Tél. : 36 46

Mutualité Sociale Agricole
Service de l'action sociale
8, rue Sainte Marguerite
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 89 20 78 68



L'essentiel & plus encore



EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE





► Les associations de soutien aux familles



SOS Amitié

Tél. : 09 72 39 40 50

Accueil téléphonique 24h/24

Des personnes bénévoles, formées à l'écoute, sont à la disposition des personnes de manière anonyme, afin de leur apporter aide et soutien psychologique.



ALSACE ALZHEIMER 67

10 rue de Leicester

67000 STRASBOURG

Tél. : 03 90 00 68 36

Cette association apporte conseils, informations et soutien aux familles ayant à charge une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer.



LIGUE CONTRE LE CANCER

Comité du Bas-Rhin

21 rue des Francs Bourgeois

67000 STRASBOURG

Tél. : 03 88 24 17 60

La Ligue contre le Cancer apporte un soutien psychologique, matériel et financier aux personnes malades et à leur entourage.

Préserver

► Les soins palliatifs

Les Unités de Soins Palliatifs s'adressent aux personnes atteintes de maladies graves dont l'état nécessite des soins continus et attentionnés. Les objectifs sont la prévention et le soulagement de la douleur physique, de la souffrance psychique, ainsi que les symptômes pénibles.

L'Équipe Mobile de Soins Palliatifs Gériatriques est composée de professionnels qui interviennent auprès de personnes âgées nécessitant des soins palliatifs à domicile, dans les institutions d'hébergement ou au sein même de l'hôpital.

Centre Hospitalier

64 Avenue du Professeur René Leriche

67500 HAGUENAU

Unité de Soins Palliatifs (USP) et

Équipe Mobile de coordination

en Soins de support et de Soins palliatifs

(EMSS)

Tél. : 03 88 06 36 27

► L'accompagnement en fin de vie et au deuil des familles

Association J.A.L.M.A.L.V.

31 Faubourg National

67000 STRASBOURG

Tél. : 03 88 23 11 82

Écoute Deuil

Tél. : 06 71 41 24 62

Association Pierre Clément

4 rue Wencker

67000 STRASBOURG

Tél. : 03 88 35 18 81

L'objectif de ces associations est d'accompagner et de soutenir par la présence et par l'écoute, les personnes gravement malades et/ou en fin de vie, les personnes âgées fragilisées, et les familles.



Vivre à domicile

1. LES SERVICES D'AIDES À DOMICILE

• Aides à domicile

Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer les actes de la vie courante (entretien du logement, préparation des repas, courses, toilette, habillage...), vous pouvez bénéficier d'une aide à domicile pour vous soutenir dans ces tâches. Vous pouvez recruter un intervenant à domicile (emploi direct) ou faire appel à un service d'aide à domicile.

▷ En cas d'emploi direct d'une personne vous devenez son employeur et êtes donc chargé des formalités administratives (contrat de travail, déclaration à l'URSSAF, fiche de paie...). Vous avez la possibilité d'utiliser le CESU (Chèque Emploi Service Universel) déclaratif pour faciliter les formalités liées à l'embauche, au calcul et au paiement des cotisations.

Le CESU s'occupe de toutes les obligations administratives et garantit au salarié tous ses droits sociaux (retraite, indemnités de chômage, assurance maladie) et le couvre contre les risques liés aux accidents du travail. Attention, le CESU doit être utilisé avec l'accord du salarié.

Les rémunérations et charges sociales réglées par CESU peuvent être déduites des impôts sur le revenu.

Renseignements sur www.cesu.urssaf.fr ou au 0 806 802 378.

▷ Si vous faites appel à un service prestataire, l'association ou l'entreprise met l'un de ses salariés à votre disposition. Vous êtes alors déchargé de toutes les obligations sociales d'un employeur.

Voici des services d'aides à la personne intervenants sur le secteur :

ABRAPA
5 Place d'Armes
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 73 19 25

AZAE HAGUENAU
Immeuble H20
10 rue des Moines
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 54 05 99

LES ABEILLES D'ALSACE DU NORD
25 rue de Saverne
67350 VAL-DE-MODER (Pôle Médical)
Tél. : 06 69 41 57 66



LES FOURMIS DE L'AJPA
8 rue du Village
67170 HOCHSTETT
Tél. : 03 88 51 68 98

MILLEPATTE
4 rue du Maire Frédéric North
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 80 73 87

O2 BRUMATH
8 rue Jacques Kablé
67170 BRUMATH
Tél. : 07 75 26 36 99

SOLUTIA
47 Route de Bitche
67500 HAGUENAU
Tél. : 06 50 11 89 89

UTIL'ECO
18 rue du Maréchal Joffre
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 93 12 55

• La téléassistance

Le dispositif Bip Tranquille est un système de téléassistance fiable qui permet de rassurer la personne concernée et ses proches.

En cas de problème (chute, malaise...) et pour assurer une sécurité 7j/7 et 24h/24, une simple pression sur un bouton porté sur la personne (bracelet ou collier) permet de la relier à une centrale d'écoute qui contacte les proches ou les services d'urgence si besoin.

Le CCAS de Schweighouse-sur-Moder participe au financement mensuel de ce dispositif à hauteur de 4,50 € par mois.

Si vous souhaitez davantage d'informations concernant le Bip Tranquille, vous pouvez joindre l'ABRAPA Haguenau : 03 88 73 19 25

Certaines banques et assurances peuvent également vous proposer un service de téléassistance.

• Le portage des repas

Les besoins nutritionnels changent au cours de la vie et certains troubles de l'alimentation peuvent survenir avec l'âge. Certaines personnes ne peuvent plus se préparer des repas frais ou n'ont plus l'envie de le faire.

Afin de manger des repas équilibrés, chaque jour des restaurateurs, traiteurs ou des services de portage de repas à domicile vous proposent de récupérer sur place ou de vous livrer à la maison :

**Boucherie Lutz : livraison à domicile
ou plats à emporter**
34 rue du Général de Gaulle
Tél. : 03 88 72 77 12

Boucherie Fechter : plats à emporter
33 Route d'Ohlungen
Tél. : 03 88 72 77 08

**Aux Berges de la Moder : plats à emporter
ou commande à passer avant 10h**
8 rue de la Gare
Tél. : 03 88 72 01 09

O'Murano : plats à emporter
27 rue du Général de Gaulle
Tél. : 03 90 55 04 22

Restaurant de la Gare : plats à emporter
1 Place de la Gare
Tél. : 03 88 72 63 66

Fuji : livraison à domicile ou plats à emporter
19 rue du Général de Gaulle
Tél. : 07 88 42 15 01

Restaurant le Pacha : plats à emporter
12 rue Brûlée
Tél. : 03 88 07 49 48

**La Pizza de Nico : livraison à domicile
ou plats à emporter**
88 Route d'Ohlungen
Tél. : 03 88 72 60 60

ABRAPA
5 Place d'Armes
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 73 19 25

2. L'ADAPTATION DU LOGEMENT

Pour vous permettre de vous maintenir chez vous le plus longtemps possible, il existe des solutions pour rendre votre logement plus sécurisant et plus adapté.

Voici les aides dont vous pouvez peut-être bénéficier :

• Aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat)

L'ANAH aide les personnes âgées propriétaires ayant des ressources modérées et qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation dans leur logement.

Les locataires peuvent également réaliser des travaux d'adaptation à leurs frais et bénéficier des aides de l'ANAH, sous réserve de l'accord écrit du propriétaire.

Les travaux possibles sont ceux qui favorisent l'adaptation du logement aux besoins de la personne âgée en perte d'autonomie et/ou handicapée.

Il s'agit de travaux qui facilitent la vie au quotidien. Par exemple : faire élargir les portes d'entrées, installer une rampe d'accès ou un monte-escalier, remplacer la baignoire par une douche de plain-pied, adapter les systèmes de commandes (volets, portail, etc...).

Pour obtenir une subvention, les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Le Centre d'Exposition Permanente, de ressources, d'Information et de Conseil en Aides Techniques et Accessibilité (CEP CICAT) vous accompagne gratuitement dans votre démarche de demande de subvention. Renseignements :



• Aides des collectivités

Espace France Rénov' de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Pour vous guider gratuitement dans l'aménagement de votre logement, pour obtenir l'ensemble des informations techniques et connaître les aides financières existantes un conseiller de l'Espace France Rénov' pourra répondre à vos questions et vous orienter au mieux.

Espace France Rénov'
84, Route de Strasbourg (CAIRE)
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 06 59 53



La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Certains travaux d'aménagement peuvent être pris en charge dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) attribuée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et versée par la Collectivité Européenne d'Alsace.

La PCH est destinée aux personnes qui ont besoin d'une aide dans la réalisation des actes de la vie quotidienne du fait d'un handicap. Elle peut prendre en charge en totalité ou en partie les dépenses liées au handicap en fonction de critères et conditions d'éligibilité spécifiques évalués par la MDPH.

La PCH peut financer des aides techniques (fauteuil roulant, prothèse auditive...), l'aménagement du logement (douche à l'italienne, WC surélevé) ou du véhicule.

Pour plus de renseignements :

MDPH
Tél. : 0 800 74 79 00

L'ADIL et la Fédération des Locataires C.N.L.

Pour obtenir des informations générales sur le logement, pour connaître vos droits et devoirs en tant que locataire ou propriétaire et des questions plus spécifiques sur des réglementations de l'habitat (insalubrité, non décence, présence de plomb, d'amiante...)

Vous pouvez vous adresser à :

L'ADIL
(Agence Départementale
pour l'Information
sur le Logement)
5 rue Hannong
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 21 07 06

Permanences à la Mairie de HAGUENAU :
- les 2^e et 4^e jeudi de chaque mois, de 14h à 17h
- le 3^e mercredi de chaque mois de 9h à 12h



Fédération C.N.L. 67
Confédération Nationale du Logement
2 rue de la Brigade Alsace-Lorraine
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 37 91 11

3. LES AIDES FINANCIÈRES

- **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et l'aide Bien Vieillir de la Caisse de Retraite**

L'APA est destinée aux personnes de plus de 60 ans vivant à domicile ou en établissement pour les aider à financer leur perte d'autonomie. L'APA à domicile permet d'aider à financer une aide à domicile, une contribution au portage du repas, du matériel pour incontinence, un séjour temporaire en établissement ou un service de téléassistance.

Elle est accordée et versée mensuellement par la Collectivité Européenne d'Alsace en fonction de votre degré de dépendance, de vos ressources et vos besoins. L'évaluation sera réalisée par une équipe médico-sociale sur la base de la grille AGGIR et aboutira à l'élaboration d'un plan d'aide adapté.

Renseignements et retrait du dossier :
ESPAS – Collectivité Européenne d'Alsace
3 rue des Sœurs
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 68 33 83 79
ou téléchargeable : www.bas-rhin.fr

L'aide Bien Vieillir de la Caisse de Retraite est un Plan d'Actions Personnalisées à domicile. Si vous êtes retraité(e) du Régime Général et que vous avez 55 ans et plus, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de l'Assurance Retraite pour pouvoir recourir à des services vous permettant de rester à votre domicile.

Après avoir déposé un dossier, un évaluateur, vient vous rencontrer à domicile. À partir de votre situation, et de votre fragilité, il vous propose un ensemble de services et de prestations adaptés à vos besoins.

Votre caisse régionale peut prendre en charge différentes aides pour faciliter votre vie quotidienne (entretien du logement, courses, préparation des repas, portage de repas, transport accompagné, aide au retour à domicile après hospitalisation, réalisation de travaux d'aménagement du logement afin de prévenir la perte d'autonomie, etc...).

Pour pouvoir percevoir cette aide, il ne faut pas bénéficier de l'APA, de l'allocation compensatrice pour tierce personne, de la majoration pour tierce personne et de la prestation de compensation du handicap.



- **Aide sociale à domicile**

L'aide sociale à domicile est destinée aux personnes à partir de 65 ans dont la perte d'autonomie est peu importante (60 ans si reconnues inaptes au travail) et qui souhaitent se maintenir à leurs domiciles.

Cette aide peut prendre en charge une partie des frais de l'aide-ménagère (non cumulable avec l'APA) et des repas, à condition de ne pas dépasser un plafond correspondant au minimum vieillesse. Elle ne couvre pas l'ensemble des dépenses.

Renseignements et retrait du dossier :
ESPAS – Collectivité Européenne d'Alsace
3 rue des Sœurs
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 68 33 83 79
ou téléchargeable : www.bas-rhin.fr

Ce dossier est à déposer complet auprès de la Mairie.

- **Allocation Logement**

Vous êtes locataire d'un logement, accueilli en foyer, en maison de retraite ou en unité de long séjour, vous pouvez sous certaines conditions bénéficier d'une aide au logement.

Renseignements :
Caisse d'Allocations Familiales
1 rue du Maréchal Joffre
67500 HAGUENAU
Tél. : 32 30 (numéro gratuit)
www.caf.fr

- **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)**

Vous souhaitez louer un logement et rencontrez des difficultés pour faire face à la caution, au dépôt de garantie, aux frais d'installation ? Vous avez du mal à payer votre loyer et vos charges ? Vous avez du mal à payer vos factures d'énergie (électricité, gaz, eau) ?

Vous avez la possibilité de réaliser une demande d'aide auprès du FSL sous certaines conditions. Une assistante sociale vous recevra pour évaluer au mieux vos besoins et vous accompagnera. Renseignements :

UTAMS NORD
11 Boulevard de l'Europe
67500 HAGUENAU

Centre Médico-Social
55 Route d'Ohlungen
67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
Tél. : 03 68 33 88 30

4. LES AIDES EN NATURE

- **L'épicerie solidaire La Bou'sol**

Cette épicerie solidaire située à Haguenau est le partenaire privilégié de notre Commune en termes d'aide alimentaire en faveur des personnes en difficultés.

L'épicerie solidaire propose à ses bénéficiaires d'acquiescer, dans un lieu d'accueil convivial, des produits alimentaires et d'hygiène moyennant une contribution modique (10% de la valeur marchande des produits) pour une période déterminée et propose un accompagnement social individuel ainsi que des ateliers collectifs pédagogiques (gestion budgétaire, cours de cuisine, etc...).

L'accès à l'épicerie sociale est possible après la réalisation d'un bilan social établi par un travailleur social de la Collectivité Européenne d'Alsace ou par le CCAS de la Commune.

La Bou'Sol
1 rue de la Vieille Île
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 06 59 74
Courriel : bousol@haguenau.fr



Changer de lieu de vie

1. LA RÉSIDENCE SENIORS

La Résidence Seniors « Les Coquelicots » dispose de 24 logements individuels de type F2 et F3 loués par le bailleur social DOMIAL. Les logements sont conçus pour des personnes âgées autonomes, seules ou en couple, qui ne peuvent plus ou ne veulent plus vivre à leur domicile. C'est une réponse complémentaire au logement ordinaire et à l'hébergement en institution.

La vie dans une Résidence Seniors permet de :

- continuer à vivre de manière indépendante,
- bénéficier d'un environnement convivial,
- partager des moments collectifs : animation, jeux, grâce à la présence d'une animatrice chaque jour.

Résidence Seniors « Les Coquelicots »
26 rue des Choux-Fleurs
67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Il existe aussi d'autres Résidences Seniors :
À HAGUENAU

Résidence Seniors DAMECOSI
2 rue Général Rondony
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 67 31 05 00

2. L'ACCUEIL DE JOUR

Pendant la journée, les personnes rencontrant des difficultés physiques et des troubles cognitifs sont accueillies et stimulées afin de maintenir leurs acquis et préserver leur autonomie.

La Collectivité Européenne d'Alsace peut venir en aide aux personnes âgées dépendantes pour contribuer au financement de cet accueil à travers l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Accueil de Jour
pour Personnes Âgées (AJPA)
8 rue du Village
67170 HOCHSTETT
Tél. : 03 88 51 68 98

Accueil de jour
La Maison Bleue
17 Route de Strasbourg
67241 BISCHWILLER
Tél. : 03 88 80 22 22

Service d'Accueil de Jour
pour Personnes âgées
Villa Germania
25 rue Bannacker
67160 WISSEMBOURG
Tél. : 03 88 94 97 40



3. L'EHPAD

Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) sont des établissements médicalisés qui accueillent des personnes âgées en perte d'autonomie. Les EHPAD assurent des soins (présence de personnel médical 24h/24) et proposent des services et prestations de confort.

Certains établissements comportent une Unité de Soins de Longue Durée (USLD), couramment appelée long séjour. Les USLD assurent l'hébergement et les soins des personnes ayant perdu leur autonomie de vie et dont l'état nécessite une surveillance médicale constante.

À SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER :

EHPAD La Roselière
1 B rue du Faubourg
67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
Tél. : 03 88 72 00 19

À HAGUENAU :

EHPAD du Centre Hospitalier
1 rue du Château
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 06 33 84

EHPAD CMLS
64 Avenue du Professeur René Leriche
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 06 33 33

La Résidence Saint Martin (ABRAPA)
5 Place d'Armes
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 73 59 10

DANS LES COMMUNES VOISINES :

EHPAD du Sacré Cœur
6 Impasse du Couvent
67350 DAUENDORF
Tél. : 03 88 07 70 91

EHPAD Les Hauts de la Zinsel
11 rue du Docteur Albert Schweitzer
67580 MERTZWILLER
Tél. : 03 88 90 47 47

EHPAD Centre Hospitalier de Bischwiller
17 Route de Strasbourg
67240 BISCHWILLER
Tél. : 03 88 80 22 22

EHPAD Maison des Aînés
6 Route de Strasbourg
67240 BISCHWILLER
Tél. : 06 56 32 74 69

EHPAD SOS Seniors Julie Gsell
20 rue du Moulin
67240 BISCHWILLER
Tél. : 03 88 63 25 72

EHPAD Le Diaconat
2 rue de l'Église
67240 BISCHWILLER
Tél. : 03 88 63 21 37

EHPAD Résidence du Dr Moritz
2 C rue de Strasbourg
67350 PFAFFENHOFFEN
Tél. : 03 90 55 45 35

EHPAD ABRAPA
1 Place de la Liberté
67110 REICHSHOFFEN
Tél. : 03 88 05 89 99

EHPAD Mère Alphonse Marie
4 rue Sœur Elisabeth Eppinger
67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS
Tél. : 03 88 05 85 85

EHPAD Notre Dame
2 rue Principale
67110 OBERBRONN
Tél. : 03 88 09 89 82

EHPAD La Grafenbourg
7 rue Alexandre Millerand
67170 BRUMATH
Tél. : 03 90 29 16 00

EHPAD Saint François
51 Route de Haguenau
67500 MARIENTHAL
Tél. : 03 88 93 83 48

EHPAD du Neuenberg
38 rue du Pasteur Herrmann
67340 INGWILLER
Tél. : 03 88 71 70 00

EHPAD Schauenbourg
3 rue de l'Hôpital
67270 HOCHFELDEN
Tél. : 03 88 91 98 58

Il existe d'autres Résidences ou EHPAD dans le Bas-Rhin. Vous pouvez obtenir la liste de l'ensemble des établissements en vous adressant à :

ESPAS – Collectivité Européenne d'Alsace
3 rue des Sœurs
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 68 33 83 79

L'ADMISSION EN EHPAD

Un dossier national commun à tous les établissements d'hébergement permet de faire une demande d'admission en EHPAD. Le dossier comporte un volet médical renseigné par le médecin traitant et un volet administratif à compléter par la personne âgée ou par une personne de son entourage.

Il est possible de réaliser une demande d'admission en ligne sur : www.viatrajectoire.fr



Se déplacer

Ritmo

• Réseau Interurbain de Transport de la MOder

Il s'agit d'un moyen de déplacement accessible à tous, notamment aux jeunes, collégiens et lycéens, aux salariés mais également aux personnes âgées. Simple et pratique, avec des horaires fréquents et à intervalles réguliers, le RITMO vous emmène à destination en toute sécurité et pour un modeste coût.

Tous les quartiers de Schweighouse-sur-Moder sont desservis par des arrêts RITMO.

Les plans et tarifs sont à retirer à l'agence RITMO ou à consulter sur la page Internet.

RITMO service de transport à la demande :

Pour compléter les lignes régulières, il existe :

- le **FLEXI'JOB** pour toutes les réservations entre 4h00 et 6h00 et entre 20h30 et 22h00
- le **FLEXI'RITMO** pour les habitants éloignés des arrêts des lignes régulières.

Pour accéder au service FLEXI, il faut contacter la centrale de réservation au 0 800 044 046 au minimum 1h avant la course souhaitée. Attention, la centrale de réservation est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 13h.

RITMO location de vélos

VELO'RITMO propose une location de vélos. Il permet de louer, quand vous en avez besoin, un vélo de qualité, solide et à un prix abordable, muni d'un cadenas et d'un panier. Il facilite vos déplacements en ville et vous permet d'aller d'un point à l'autre en quelques minutes seulement.

Agence RITMO

1 Bis Place Désiré Brumbt
67500 HAGUENAU

Tél. : 03 88 93 60 35

Réservations, renseignements :
appel gratuit au 0 800 044 046

Courriel : info@ritmo.fr

Site Internet : www.ritmo.fr



• Service Fluo Grand Est



Anciennement Réseau 67, ce service vous accompagne dans vos déplacements quotidiens ou occasionnels dans le Grand Est : horaires et calcul d'itinéraires en temps réel, actualités, perturbations, informations pratiques. Vous pourrez trouver le mode de transport (bus et/ou train) adapté à votre trajet.

FLUO GRAND EST est votre assistant de mobilité à l'échelle du Grand Est.

Pour plus de renseignements : www.fluo.eu - Centrale d'informations et de réservation :

09 72 67 67 67 / 09 70 80 90 10

En cas de ressources modestes (bénéficiaires de l'ASPA ou de l'AAH), vous pouvez obtenir, à travers la Carte Badgeo Fluo, un tarif réduit sur le réseau. Pour réaliser la démarche, vous pouvez vous adresser à la :

GARE ROUTIÈRE
20 Place des Halles
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 23 43 23
www.ctbr67.fr

• Le train via la SNCF

La Carte Avantage Senior + de 60 ans permet de bénéficier d'une réduction de -30% sur les billets de train TER, TGV INOUI, Intercités, mais aussi sur certains TGV vers d'autres pays d'Europe. Cette carte coûte 49 € et elle est valable un an.

Gare SNCF
Place du Maire Brumbt
67500 HAGUENAU
Tél. : 36 35
www.sncf.fr



• Le taxi

AG Espace Taxi
Tél. : 06 07 05 05 71

Alsace Taxi
Tél. : 06 80 57 79 87

7Mycar
Tél. : 06 31 09 62 75



Se divertir



• La Bibliothèque

1 rue du Faubourg
67590 Schweighouse-sur-Moder
Tél. : 03 88 72 59 70

Horaires d'ouverture
Mardi 15h-18h
Mercredi 10h-12h et 14h-17h
Vendredi 16h-19h
Samedi 10h-12h

Horaires d'été
Mercredi 10h-12h et 14h-17h
Vendredi 16h-19h
Samedi 10h-12h

<https://biblio-tilt.agglo-haguenau.fr/>



• **La K'Artonnerie** propose des spectacles et animations tout au long de l'année et pour tout âge. N'hésitez pas à vous procurer le programme de la saison culturelle en cours.

Pour plus de renseignements :

La Villa
1 rue du Faubourg
67590 Schweighouse-sur-Moder
Tél. : 03 88 72 59 71
Courriel : kartonnerie@mairie-schweighouse.fr



• Le Centre Culturel et Sportif Robert Kaeufling

Au Centre Culturel et Sportif Robert Kaeufling vous trouverez l'ensemble des manifestations organisées par la Commune et certains spectacles de la K'artonnerie.

10 rue des Sports
67590 Schweighouse-sur-Moder

• Associations destinées aux Seniors

Association Vit'Activ

Elle propose des activités « Maintien de la forme pour Seniors » le jeudi de 13h30 à 14h30 au
Foyer du Cercle Catholique Fidelitas
Tél. : 07 68 61 28 05

AGF

(Association Générale des Familles du Bas-Rhin)
Elle propose des séances de gym douce le mardi de 9h à 10h et de gym fitness le mardi de 10h15 à 11h15 au

Centre Culturel et Sportif Robert Kaeufling
Tél. : 03 88 93 32 40

Club des Aînés

Président : François HACHE
Réunion du comité tous les premiers jeudis du mois, randonnées pédestres et après-midis jeux de société une fois par mois.
Tél. : 03 69 02 03 64 / 06 85 38 91 22



Les Randonneurs de la Moder

Président : Charles FELDEN
Organisation de marches populaires, randonnées guidées, gym douce et sorties en bus.
Tél. : 03 88 93 41 77 / 06 60 89 41 77



Ski Club Ski-Loisirs-Culture

Président : Patrick HOLLENDER
Tél. : 03 88 93 13 43
Organisation de sorties, marches, randonnées à vélo, visites et yoga.

Contact vélo : Michel HEINTZ
Tél. : 03 88 72 05 61

Contact marche : André DEISS
Tél. : 09 50 68 34 59
ou Marthe STREBLER
Tél. : 03 88 72 61 51

Contact loisirs-culture : M. PLATZ
Tél. : 03 88 72 70 02
ou Michel HEINTZ
Tél. : 03 88 72 05 61

Courriel : skiclub.schweighouse@sfr.fr
Site Internet : www.skiclubschweighouse.fr

Union Sportive

Président : Dominique SCHILLINGER
Fitness / remise en forme, yoga, pilates, cocktail fitness...
Tél. : 03 88 72 78 22 / 06 19 22 08 12
Courriel : contactusm67590@gmail.com
www.union-schweighouse.com

La liste de toutes les associations sportives et culturelles est disponible en Mairie ou sur le site Internet de la Commune.

• Les piscines

Piscine de Plein Air

20 rue de la Piscine
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 90 67 01

Nautiland

8 rue des Dominicains
67500 HAGUENAU
Tél. : 03 88 90 56 56
contact@nautiland.net

• Les marchés

À SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Marché hebdomadaire :
tous les samedis de 8h à 12h
sur la Place à côté de la Mairie.

À HAGUENAU

Marchés bi-hebdomadaires :
mardi et vendredi matin de 7h30 à 12h,
Halle au Houblon.



[illegible]

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

bien vivre dans ma commune

Pour tout renseignement :

commune de
**Schweighouse-
sur-Moder**



MAIRIE

*29, rue du Général de Gaulle
67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER*

Tél. : 03 88 07 22 50

Fax : 03 88 07 22 67

Courriel : info@mairie-schweighouse.fr

Site Internet : www.mairie-schweighouse.fr

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 10h à 12h et 15h à 17h

Mardi : 9h à 12h et 15h à 17h

Mercredi : 9h à 12h

Jeudi : 9h à 12h et 15h à 17h30

Vendredi : 9h à 12h

Samedi : 9h à 11h (permanence)

NOUS, SENIORS